



Nouvelles filières en déchetterie

Après la mise en place du recyclage des palettes, des bouchons en liège et des petits aluminium en mars 2015, la communauté de communes développe encore plus le tri dans ses déchèteries afin d'envoyer toujours moins de déchets en enfouissement.

A partir du 1^{er} juillet, l'ensemble des plastiques souples (bâches, emballages pack d'eau...), des polystyrènes (de protection, de caisses à poisson ou d'isolation) et des plastiques durs (meubles de jardin, pots de fleur...) ne seront plus à déposer dans la benne « encombrants » mais dans une benne séparée afin de faire l'objet d'un tri puis d'un recyclage.

Une fois recyclés, ces plastiques deviendront de nouveaux objets en plastiques tels que des arrosoirs, des boîtiers de CD, de la moquette, des sacs de couchage...

Nous portons votre attention sur le fait que ces plastiques seront toujours interdits dans les bornes emballages. Pour plus d'information n'hésitez pas à demander conseil au gardien de déchetterie ou à appeler le 05.49.07.78.42

Guides composteurs

Depuis de nombreuses années, la communauté de communes encourage le compostage en distribuant, pour seulement 15€, des composteurs individuels permettant à chacun de transformer ses déchets de cuisine en compost pour le jardin.

Afin de développer cette pratique et de la rendre encore plus accessible à tous, la collectivité a formé des guides composteurs avec l'aide du syndicat départemental d'élimination des ordures ménagères (SMITED).

Ces guides bénévoles sont répartis sur le territoire et ont pour mission d'aider les personnes qui souhaitent démarrer un composteur mais qui n'osent pas se lancer ou d'aider ceux qui ont des difficultés à obtenir du compost.

Vous souhaitez vous faire aider et rencontrer le guide composteur le plus proche de chez vous? Appelez le service environnement au 05.49.07.78.42 qui vous donnera ses coordonnées.

Rappel de la modification des horaires des déchèteries

Depuis le 1^{er} Avril 2015, les horaires sont harmonisés entre les déchèteries de Chef Boutonne et de Sauzé Vaussais. Elles ouvrent également plus longtemps, selon les horaires suivants :

Horaires d'hiver du 01/10 au 31/03 :

Lundi au samedi: 9h-12h et 14h-17h30

Horaires d'été du 01/04 au 30/09 :

Lundi au Vendredi: 9h-12h et 14h-18h30
Samedi: 9h-12h et 14h-18h

Un nouveau moyen de s'informer !

La communauté de communes a ouvert en avril une page Facebook pour les personnes désirant recevoir facilement l'intégralité des informations de ses services : écoles, cantines, déchets, logements... Rendez-vous à cette adresse : www.facebook.com/coeurdupoitou

Une nouvelle façon d'éliminer ses documents confidentiels

De nombreuses personnes ou entreprises sont réticentes aujourd'hui à jeter des documents confidentiels dans la borne papier préférant ainsi les conserver ou les jeter dans les ordures ménagères.

Pour pallier à cela, un broyeur de papier est maintenant disponible gratuitement au pôle environnement de Sauzé Vaussais pour une durée maximale de 72h sur simple dépôt d'une caution et sous réserve d'un engagement à ce que l'emprunteur apporte ses papiers soit en déchetterie soit dans l'une des bornes papier sur le territoire.

Ce broyeur permet de broyer 22 feuilles à la fois et accepte les agrafes et les trombones. Il est donc très simple d'utilisation.

En complément, si le volume à déchiqueter est très important, il est possible d'emprunter un bigbag de 1m3 pour tout transporter.

Merci à vous !

Les habitants de Cœur du Poitou trient de plus en plus et détournent des volumes de plus en plus importants de la benne d'ordures ménagères (tri des emballages, du verre, du papier, mise en place du compostage...). Grâce à vos petits gestes de tri quotidiens nous réalisons des économies et nous pouvons, pour la deuxième année consécutive, vous en faire bénéficier en baissant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Pour rappel, la TEOM était de 13.03% en 2013, de 12.90% en 2014 et baissera à 12.64% en 2015.